



mesentente lors du partage d'une succession

Par **gugus**, le **30/04/2011** à **09:19**

bonjour,

je suis actuellement en indivision et suite au jugement du tribunal qui a ordonne la liquidation partage,suite aussi a la vente de tout l'immobilier , aujourd'hui nous nous trouvons avec un plan de partage execute par notre notaire mais qui risque d'etre refuse par l'un des heritiers. doit-on repasser par le tribunal pour faire valider ce plan de partage et faut-il encore des avocats?

dans le cas ou il y a des avocats,y a t-il possibilite de faire appel contre le jugement du tribunal et quel temps en moyenne cela dure t-il?

merci de votre reponse